



# Bilan de compétences

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
BILANS DE COMPÉTENCES  
VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE

# Un bilan pourquoi ?

- ⇒ Vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel,
- ⇒ Vous avez un projet, mais vous souhaitez vérifier les possibilités qui s'offrent à vous,
- ⇒ Vous souhaitez mieux vous situer professionnellement et faire le point sur votre carrière,
- ⇒ Votre entreprise vous propose une piste d'évolution professionnelle et vous voulez vérifier les éléments de votre engagement,
- ⇒ Vous ressentez le besoin de retrouver une dynamique professionnelle

## Objectifs et enjeux du Bilan

Un outil d'aide à la décision

### POUR LE SALARIE

- ⇒ Evoluer dans l'entreprise
- ⇒ Préparer une reconversion
- ⇒ Se former
- ⇒ Élaborer ou vérifier un projet professionnel
- ⇒ Valoriser ses compétences et identifier ses potentialités
- ⇒ Se positionner dans son environnement professionnel et sur le marché de l'emploi

### POUR L'ENTREPRISE

- ⇒ Optimiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ⇒ Favoriser l'évolution des carrières et la mobilité professionnelle
- ⇒ Accompagner les salariés au changement

Un outil de médiation et de dialogue

## Pour qui ?

Aucun prérequis n'est nécessaire

- ◆ **Tout salarié**, à titre individuel, souhaitant une formation, une reconversion, une promotion (Loi n°91—1405 du 31 décembre 1991)  
Un bilan peut être réalisé à l'initiative de l'entreprise avec le consentement du salarié (Loi n°91-1446 du 13.12.1992)
- ◆ **Demandeurs d'emploi**

## Combien de temps ?

Modalités de durée du bilan définies en fonction des besoins repérés :

La durée du bilan est de 24 heures maximum  
Le bilan peut se dérouler sur une période de 1 à 3 mois  
Les heures sont réparties à raison d'une séance de travail par semaine afin de favoriser réflexion et maturation.

## Quelle prise en charge ?

Le coût du bilan est de 1500€ TTC

Celui-ci peut varier en fonction des objectifs et besoins repérés

Un devis personnalisé vous sera proposé

**Les conseillères sont à votre disposition pour étudier plus précisément vos sources de financement et vous aider si besoin dans le montage du dossier**

### Pour les salariés (secteur privé et public)

- ▶ le Compte personnel de formation (CPF)
- ▶ Le Plan de développement de compétences (remplace le Plan de formation)
- ▶ Financement personnel

### Pour les salariés de la Fonction Publique Hospitalière (FPH)

- ▶ L'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) dans le cadre d'un congé bilan <https://www.anfh.fr>

*\* le salarié doit justifier de services effectifs consécutifs ou non dans la FPH*

### Pour les demandeurs d'emploi

- ▶ Le Compte personnel de Formation
- ▶ AIF Pôle Emploi, sous condition de prescription
- ▶ Financement personnel

Site d'Apt 301 avenue Philippe de Girard ☎ 04.90.74.25.47 Email : [anpep-formation@wanadoo.fr](mailto:anpep-formation@wanadoo.fr)

Site de l'Isle/Sorgue 25 boulevard Paul Pons ☎ 06.30.52.02.60 Email : [v.puibasset-anpep@orange.fr](mailto:v.puibasset-anpep@orange.fr)

Site de Cavaillon 100 rue du Comtat Centre Actipôle Bat A ☎ 04.89.81.07.21 Email : [v.puibasset-anpep@orange.fr](mailto:v.puibasset-anpep@orange.fr)

# Le déroulement de votre bilan

- ◆ **Un premier entretien gratuit et sans engagement** permet de s'informer des objectifs du bilan, des conditions de déroulement, des méthodes et techniques utilisées
- ◆ Les entrées et sorties sont permanentes.
- ◆ En face à face et à distance selon vos besoins
- ◆ Les délais d'accès au bilan varient en fonction de la prise en charge. Ils peuvent ainsi être de l'ordre de 8 jours à 2 mois selon la demande de financement
- ◆ **L'organisation du bilan de compétences s'adapte en durée et en contenu aux caractéristiques de la personne et aux objectifs du bilan.**

Le texte de Loi prévoit 3 phases (Article R. 632235)

Semaine 1

## PHASE PRELIMINAIRE

1 entretien  
2 heures

- ◆ Analyse de votre demande et du contexte personnel et professionnel
- ◆ De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- ◆ De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Semaines 2 à 6

## PHASE D'INVESTIGATION

5 entretiens  
+ démarches extérieures  
18 heures

- ◆ Analyse de votre parcours personnel et professionnel
- ◆ Identification des compétences
- ◆ Auto-évaluation et restitution (tests)
- ◆ Définition de pistes professionnelles
- ◆ Recherche documentaire guidée
- ◆ Préparation et réalisation des enquêtes professionnelles
- ◆ Finalisation des pistes professionnelles
- ◆ Formalisation du projet

Semaines 7 à 8

## PHASE DE CONCLUSION

2 entretiens  
4 heures

- ◆ De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- ◆ De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- ◆ De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels
- ◆ De co-rédiger un document de synthèse

## *Suivi post bilan*

!



• Entretien téléphonique

• Rencontre planifiée afin de faire le point sur la réalisation de votre projet (un mail ou un contact téléphonique de rappel vous sera adressé)

Votre conseiller reste disponible pour tout contact durant les six mois qui suivent le bilan, en cas de difficultés rencontrées dans la concrétisation de vos démarches

## *Avec qui ?*

**Avec un référent unique tout au long du bilan**, qui vous accompagne et fixe avec vous le contenu et le nombre d'entretiens nécessaires

## *Une méthode basée sur une démarche participative*

**La démarche s'appuie sur une alliance de travail avec votre conseiller.**  
Elle vise à vous rendre acteur de votre bilan et l'acquisition d'une méthodologie de projet

## *Document de synthèse*

**Un document de synthèse est remis au salarié à l'issue du bilan de compétences.**  
Il est élaboré en conformité à la réglementation (décret n°2008-244 du 07/03/2008).  
La synthèse co-construite et confidentielle comporte le projet professionnel finalisé et vérifié, et un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Des hypothèses professionnelles alternatives doivent également y figurer.

# Des outils à votre disposition

- ⇒ Une documentation actualisée (métiers, référentiels, secteurs, données socio-économiques...).
- ⇒ Un équipement informatique (ordinateur et internet)
- ⇒ Des questionnaires d'évaluation et de connaissance de soi (personnalité, aptitudes, intérêts...)
- ⇒ Des supports d'enquêtes auprès de professionnels
- ⇒ Un réseau d'entreprises, et des personnes ressources
- ⇒ Une Accessibilité aux personnes en situation de handicap et un référent handicap
- ⇒ Pour le distanciel: Skipe, Zoom et Drive

Nos locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



## Nos valeurs et notre démarche qualité

**Dans notre pratique professionnelle, nous intégrons éthique et déontologie, en nous référant:**

- d'une part, au code de déontologie des psychologues en ce qui concerne la prise en compte de la personne humaine et la préservation de son intégrité.
- D'autre part à la volonté d'agir en transparence et dans le respect des dispositions légales et réglementaires pour toutes les formes que peut prendre notre activité

Nous sommes référencés Datadock, accrédité ANFH et avons obtenu le label Performance Vers l'emploi en 2019 et la certification QUALIOPI en 2021  
Nous vous garantissons la qualité de nos prestations en restant à l'écoute de vos remarques et en s'adaptant à vos besoins  
Des questionnaire de satisfaction en fin de bilan et à 6 mois vous seront proposés.  
**Taux de réalisation des entretiens à 6 mois: 90 %**  
**100 % de satisfaction exprimée et de parcours effectués sans rupture.**  
**Activités de bilan depuis 2015 soit 103 bilans réalisés**



## Nos consultants

**Agnès MÜLLER**

**Psychologue - Conseillère bilan**

20 ans de pratique dans les champs de l'orientation, de l'accompagnement professionnels et du handicap.

**Valérie SERRE PUIBASSET**

**Psychologue - Conseillère bilan**

26 ans de pratique dans les champs de l'orientation et de l'accompagnement professionnels. Formée à la VAE.

Site d'Apt 301 avenue Philippe de Girard ☎ 04.90.74.25.47 Email : [anpep-formation@wanadoo.fr](mailto:anpep-formation@wanadoo.fr)

Site de l'Isle/Sorgue 25 boulevard Paul Pons ☎ 06.30.52.02.60 Email : [v.puibasset-anpep@orange.fr](mailto:v.puibasset-anpep@orange.fr)

Site de Cavailon 100 rue du Comtat Centre Actipôle Bat A ☎ 04.89.81.07.21 Email : [v.puibasset-anpep@orange.fr](mailto:v.puibasset-anpep@orange.fr)

# Nos sites d'intervention

Site de l'ISLE SUR LA SORGUE

400 chemin du pont de la sable

Valérie SERRE PUIBASSET

☎ 06.30.52.02.60

v.puibasset-anpep@orange.fr



Site de CAVAILLON

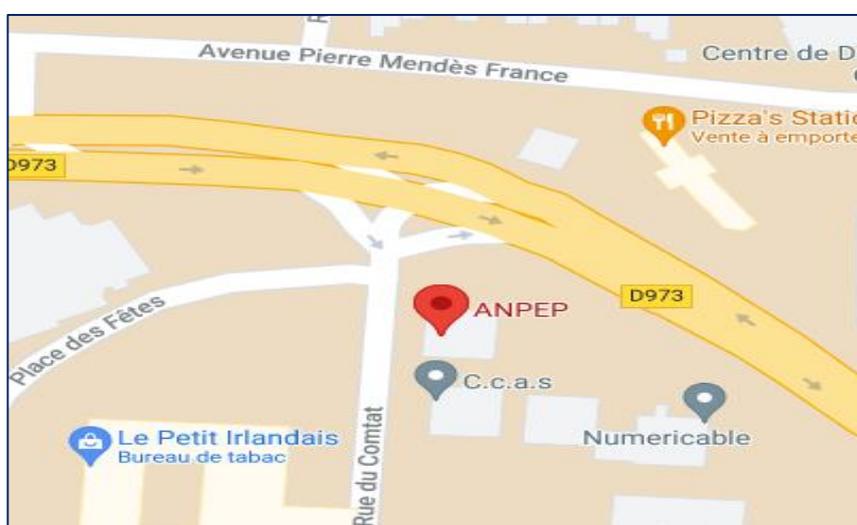
Centre Actipôle Bat A

Valérie SERRE PUIBASSET

☎ 06.30.52.02.60

☎ 04.89.81.07.21

v.puibasset-anpep@orange.fr



Site d'APT

Avenue Philippe de Girard

Agnès MÜLLER

☎ 04 90 74 25 47

☎ 04.89.81.07.21

a.muller-anpep@orange.fr



Site d'Apt 301 avenue Philippe de Girard ☎ 04.90.74.25.47 Email : [anpep-formation@wanadoo.fr](mailto:anpep-formation@wanadoo.fr)

Site de l'Isle/Sorgue 25 boulevard Paul Pons ☎ 06.30.52.02.60 Email : [v.puibasset-anpep@orange.fr](mailto:v.puibasset-anpep@orange.fr)

Site de Cavillon 100 rue du Comtat Centre Actipôle Bat A ☎ 04.89.81.07.21 Email : [v.puibasset-anpep@orange.fr](mailto:v.puibasset-anpep@orange.fr)



# *Association pour la Promotion de l'Éducation Permanente*

## **A.N.P.E.P**

L'ANPEP est un organisme de formation autonome, de droit privé et de statut associatif (association loi 1901) enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Implanté sur les territoires d'Apt, L'Isle sur sorgue et Cavaillon, l'ANPEP propose des formations permettant l'acquisition de nouvelles compétences métiers, le développement de compétences numériques et des prestations d'accompagnement comme le bilan de compétences et l'accompagnement à la VAE.

L'ANPEP est engagée sur des éléments qui font aujourd'hui partie intégrante de ses valeurs, de sa stratégie et de son fonctionnement au quotidien : Le développement durable – Le handicap – La qualité – La gestion des risques – L'égalité hommes / femmes – La protection des données personnelles

L'équipe de l'ANPEP se compose d'environ 25 salariés

Tous nos intervenants disposent d'une expérience significative en formation et en accompagnement et d'une expertise dans les prestations, dans lesquelles ils interviennent. Pour atteindre ses objectifs et continuer à apporter satisfaction à ses clients, l'ANPEP met en œuvre des méthodes pédagogiques innovantes, des moyens et outils adaptés aux besoins de chacun, ainsi qu'un accompagnement personnalisé

### **Certificats et Labels qualité**

- est accréditée par l'ANFH Centre de Bilans de compétences
- est inscrite dans la démarche Qualité de la Région depuis 2008, puis Performance vers l'emploi (PVE) depuis février 2019 ; et obtenu la certification QUALIOPi en 2021
- est inscrite au catalogue de référencement de la Région Sud sur le site du CARIF Espace Compétences;
- est habilitée par CERTIF PRO pour les volets EVALUATION et FORMATION dans le cadre de la certification CléA et CléA Numérique depuis août 2019.
- est habilitée par l'ECDL France comme centre d'examen au PCIE (Passport de Compétences Informatique Européen) depuis novembre 2015 ;
- est référencée DATADOCK depuis juin 2017 ;
- est labellisée par l'Etat « Grande Ecole du Numérique » depuis septembre 2016 ;
- est labellisée « Lieu d'Innovation et de Médiation Numérique » de la Région Sud depuis 2017.
- est labellisée IPERIA depuis septembre 2019 (label qualité des Branches professionnelles des assistants maternels et des salariés du particulier employeur, reconnu par le CNEFOP).

Nos prestations sont éligibles au CPF

Pour en savoir plus, consultez notre site <https://anpep.fr>